



A VOS AGENDAS !

2024

2^{ÈME} ET 3^{ÈME} TRIMESTRE

- ◆ **6 juin** : Marché
- ◆ **16 juin 18h** : Chorale - Eglise de la Combe
- ◆ **22 juin** : Feux de la Saint-Jean - La Croix de Revollat - Animation musicale et barbecue - Comité des fêtes et Amicale des pompiers
- ◆ **2 juillet à partir de 16h30** : Fête de l'école - Place du Boÿs - Les Petits Combinois
- ◆ **4 juillet** : Marché
- ◆ **26 juillet** : Repas au Fari-naud - La Grande Lance
- ◆ **5 septembre** : Marché
- ◆ **6 septembre** : Cinétoiles Le petit Nicolas « Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux » - Place du Boÿs - repli à la salle des fêtes en cas d'intempéries
- ◆ **14 - 15 septembre** : Journées du patrimoine - La Comba Autrafé
- ◆ **13 octobre** : Fête des pommes - Comité des fêtes

Edito : le mot du Maire

Régulièrement, nous vous faisons part dans ce bulletin de l'avancée des projets que nous avons prévus dans le cadre de ce mandat. Mais, dans la gestion d'une commune, il y a parfois des opportunités à saisir, c'est ce que je souhaitais rappeler ici.

C'est ce qui s'est passé en 2021 avec l'acquisition de 24 ha de forêt, mise en vente par le groupement de «Beauregard», portant ainsi à 49 ha la superficie de notre forêt communale. C'est pour la commune l'occasion de permettre une gestion maîtrisée de notre environnement forestier, avec l'aide de l'ONF.

Autre opportunité en 2023, le dispositif « NEW DEAL » proposé par l'Etat et conduit par le Département. Ce dispositif permet de couvrir les zones blanches en téléphonie mobile, sur l'ensemble de notre commune, avec l'implantation d'un pylône à la Croix de Revollat et un deuxième à la Poya.

Sur le plan de la gestion du personnel, Ludovic TURENNE, adjoint technique depuis 14 ans sur la commune à raison de 7 mois par an, vient de quitter son poste pour se consacrer à plein temps à sa ferme. C'est Laurent BERNARD, adjoint technique à St Mury-Monteymond qui, dans le cadre d'une mutualisation avec cette commune voisine, va assurer ce poste à temps partiel en binôme avec Jérôme VIANNEY-LIAUD. Nous souhaitons à Laurent un très bon retour sur sa commune natale qui n'a pas de secret pour lui, d'autant qu'il fait partie de l'effectif des sapeurs-pompiers de St-Mury avec le grade d'Adjudant-Chef.

Depuis le terrible accident de la route de mars 2023, nous sommes régulièrement interpellés, à juste titre, sur la sécurisation de la RD165. Notons que, bien qu'empruntée par tous nos habitants, cette portion de route départementale se situe sur la commune de Villard-Bonnot. Nous sommes en lien avec le Département afin d'organiser la coupe des arbres dangereux, tous situés sur des propriétés privées. Cependant, il reste encore quelques propriétaires sur Villard-Bonnot qui n'ont pu être sollicités. C'est ce que nous allons faire avec le maire de cette commune, prenant ainsi le relais du Département qui est actuellement en sous-effectif de personnel.

Ces travaux qui sont à la charge des propriétaires (certains ont déjà pris contact avec des professionnels), ne pourront se faire qu'en automne, lorsque les arbres seront moins chargés en feuillage.



Ce sont des chantiers complexes du fait de la forte pente, de l'état des arbres et de la nature des sols : ainsi le déboisement par coupe rase n'est pas envisageable car il pourrait augmenter le risque de glissement de terrain.

En attendant l'arrivée de vrais beaux jours, je vous souhaite une belle saison estivale. Bien à vous tous.

*Le Maire de la Combe de Lancey,
Régine Villarino*

EN BREF !

◆ Personnes vulnérables

Inscrivez-vous ou inscrivez une personne de votre entourage (avec son accord) sur le registre communal des personnes vulnérables. La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence lors de risques exceptionnels : canicule, grand froid, etc. Lors de ces situations, ces personnes pourront être appelées pour les rassurer et les aider si besoin.

Contactez la mairie pour en savoir plus

◆ Démarches numériques

Besoin d'aide dans vos démarches numériques ? Venez aux permanences gratuites organisées par la CCLG* et les associations partenaires. Les permanences les plus proches de notre commune sont à Brignoud et Villard-Bonnot. **Contactez le 04 76 97 94 10.** Documentation disponible en mairie.

◆ Prescri'bouge



Vous avez une fragilité physique (hypertension, maladie longue durée, fragilité due à l'âge) ? Profitez du dispositif "Prescri'bouge" ! C'est un accompagnement personnalisé pour trouver la solution d'activité physique qui vous correspondra le mieux et assurer la pérennité de votre pratique. **Comment faire ?** contacter Manon Mottin de la CCLG* au **06 11 33 53 95** ou par mail : mmottin@le-gresivaudan.fr

(*Communauté de Communes Le Grésivaudan)

Le Conseil Municipal en action(S)

Chantier numérique en cours avec la migration du site internet. En cas de besoin n'hésitez pas à contacter la mairie.

BUDGET

Evolution des recettes et dépenses, prévisions des investissements pour 2024 : retrouvez le budget détaillé de la commune en annexe avec également le bilan des investissements depuis 2020.

Plantes invasives et santé publique : unissons nos efforts !

Atchoum, atchoum : pour éviter les allergies, éliminons les plantes invasives qui sont allergisantes !

Suite à notre brève concernant l'ambroisie dans le Petit Furgarat de l'automne dernier, voici des précisions qui permettront à tout un chacun d'être actif dans cette lutte indispensable pour la santé.

L'article D1338-1 du code de la santé publique (CSP) liste les espèces végétales et animales dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine et qu'il est donc nécessaire de combattre. Ce sont les 3 espèces d'ambroisie, dont la plus fréquente, l'ambroisie à feuille d'armoise, qui commence à envahir notre commune, notamment dans les zones où de la terre a été rapportée, comme devant le château. C'est le cas également de la chenille processionnaire du pin, déjà bien implantée : les propriétaires des arbres infestés ont obligation de les traiter.

Concernant l'ambroisie à feuilles d'armoise (cf. photo), son pollen, émis de fin juillet à début octobre selon les conditions météorologiques, est très allergisant et peut provoquer rhinite, conjonctivite ou encore de l'asthme. Selon l'ARS (Agence Régionale de Santé), déjà en 2017, les allergies à l'ambroisie ont concerné plus de 660 000 personnes (soit environ 10% de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes - 20 % sur les zones fortement infestées) dont 115 000 personnes en Isère. Ces taux augmentent d'année en

année, du fait de l'expansion de ces plantes et de l'augmentation de la température et de la pollution. Ainsi, agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous.

"Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie.

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée par un des moyens proposés par le site : <https://ambroisie.fredon-aura.fr/> (une appli mobile est également disponible) Contactez la mairie pour plus d'informations.



Ambroisie à feuilles d'armoise



Stade plantule

Stade végétatif

Stade floraison

Vie sociale et associative

PRE DU MOLLARD

Le refuge a ouvert ses portes depuis le 26 avril pour la saison estivale. Il sera ouvert tous les week-ends et jours fériés jusqu'au 9 juin, puis tous les jours du 14 juin au 15 septembre et enfin les deux derniers week-ends de septembre pour une fermeture annuelle le dimanche 29 septembre.



« Vous retrouverez toujours sur notre carte de nouveaux bons produits que nous avons pris plaisir à découvrir : une nouvelle gamme de cidres des Bauges, bières artisanales, bouteilles de vin et digestifs, sans oublier une limonade du Sud, des jus de fruits d'Alsace, et

terrines et charcuteries de cochons bien élevés... »

A partir du 19 mai et jusqu'à notre fermeture, l'été sera jalonné de concerts, soirées astronomie, conférence gesticulée, ateliers yoga... Vous pouvez retrouver le détail des événements sur notre site internet. Pour vous accueillir, le refuge dispose de 15 couchages et d'un espace tente à côté du refuge. Il est aussi possible de venir profiter d'un repas en montagne le soir sur réservation, et de redescendre à la frontale, ou de nous rendre visite en journée en famille ou entre amis.

A très vite en montagne,
Carole & Fabien 06.98.52.33.24

predumollard@gmail.com / www.predumollard.fr

LA VEILLE DES SENTIERS

Notre commune dispose de 23 km de sentiers faisant partie du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), depuis Carrillères jusqu'au col du Loup. Ces sentiers sont balisés en jaune avec des panneaux jaunes.

La mission de veille et de petit entretien des sentiers PDIPR incombe aux communes sur leurs territoires respectifs. Sur notre commune, c'est l'association du Comité des Fêtes qui, par convention avec la Mairie, réalise chaque année depuis 2020 cette mission : défrichage des chemins, vérification de la signalétique, signalement de chablis (troncs) et autres éboulements... Photos à l'appui, ces actions sont recensées via une application mobile qui permet ensuite à la CCLG de faire intervenir, si nécessaire, les prestataires pour le gros entretien.



Ce travail nécessite environ six sorties par an réalisées par une dizaine de personnes, d'avril à juillet. Un grand merci à Patrice Bernard et Claude Jollain qui ont rejoint avec dynamisme l'équipe des « veilleurs » bénévoles depuis l'an dernier !

LE MARCHÉ DE LA COMBE



Avec les beaux jours, la fréquentation du marché est repartie à la hausse. Grâce à l'accueil que vous leur faites, les commerçants présents sur notre marché apprécient de venir 1 fois par mois à La Combe de Lancey. Voici un petit bilan sous la forme de la présentation de nos producteurs.



Tout d'abord, nouveaux venus depuis l'automne/hiver dernier, Loïc et Christophe complètent l'offre du marché -... et sont des commerçants très, très locaux !

En effet, Loïc produit ses poulets et pintades à Saint-Mury Monteymond (voir notre article dans le Furgarat de janvier dernier) et Christophe prépare ses plats chauds dans notre commune. Il nous régale de sa paella, son gratin dauphinois, ses diots et son boudin (en hiver seulement). L'offre évolue chaque mois en fonction de la saison !

Notons que Loïc assure actuellement la vente du pain et des viennoiseries fabriqués à Venon par l'entreprise FIFI. Pensez à réserver vos pains quelques jours avant auprès de Loïc. (06 89 03 05 31).

La démarche de Nathalie, notre marchande de légumes venue de Sainte Agnès, est aussi de viser les circuits courts. Elle se fournit auprès des maraîchers locaux (et bio quand c'est possible) ainsi que des fromagers de la région (Savoie principalement). Pour assurer une diversité de produits, elle s'éloigne jusqu'à 120 km maximum pour bénéficier de l'offre de producteurs de fruits de la vallée du Rhône et de leur réseau. Ainsi, c'est en moyenne une cinquantaine

d'articles qui sont proposés à la vente. Petit conseil : pour limiter votre attente, venez si vous le pouvez en début de marché !

Autres "piliers" du marché, Sylvain et Mikaël qui nous font voyager, l'un avec ses tapenades à la fois originales et très goûteuses, et l'autre avec ses acras et autres produits du Suriname. N'oublions pas Captainpizz Héritage notre pizzaiolo du jeudi !

Nous terminons notre tour par une touche sucrée avec Marie qui nous régale de ses pâtisseries et cookies.

Enfin, la buvette est tenue par les associations du Musée, de la Grande Lance et du Comité des Fêtes ...ce qui nous donne l'occasion de partager un moment de convivialité.

Nous espérons que cette présentation aura avivé vos papilles et vous donnera envie de venir aux prochains marchés avant la pause estivale, les jeudis 6 juin et 4 juillet entre 16h30 et 19h . Pour ne pas oublier, un mémo est joint à ce journal ... à accrocher en bonne place chez vous !



EN BREF !

◆ QUE SE PASSE-T-IL CHEZ NOS VOISINS ?



Dans la commune voisine, à **Saint Jean le Vieux**, un café associatif vient d'ouvrir.

- ◆ vendredi 18h - 22h
- ◆ samedi 10h-12h / 18h-22h
- ◆ dimanche 9h-12h

N'hésitez pas à aller découvrir ce lieu de convivialité !

◆ DÉCHÈTERIE MOBILE :

À St-Mury : les 1er juin, 3 juillet, 3 août, 11 septembre et 2 et 26 octobre

À St-Jean-Le-Vieux : les 22 mai, 20 juin, 20 juillet, 28 septembre.

◆ ENQUÊTE DU SMMAG :



Répondez avant le 30/06 à notre enquête sur l'autopartage, des voitures en libre-service, afin de nous aider à construire un service proche de chez vous et adapté à vos besoins.



Bulletin Municipal de La Combe de Lancey

56 Place du Boÿs
38190 La Combe de Lancey

Tél: 04 76 71 40 96

Astreinte : 06 30 91 16 42

(en cas d'extrême urgence)

mairie@lacombedelancey.fr

www.mairiedelacombedelancey.fr

(Imprimé par nos soins)

La vie du village : rétrospective...

Théâtre

La salle était comble samedi 2 février pour voir la pièce de théâtre "Pour être servie, madame est servie" jouée par la compagnie "Les Astrolabes". C'est une pièce de boulevard "à la Feydeau" pleine de rebondissements et de moments de pur plaisir. Pour profiter au mieux de la venue de cette compagnie, nous avons demandé à Christine Qualizza, responsable de la troupe, de venir expliquer aux enfants de la classe de CM l'envers du décor (et des costumes !) de cette pièce. Ainsi, les enfants présents lors du spectacle ont pu avoir un autre regard sur la pièce et ont été nombreux à l'issue du spectacle à venir découvrir de près les décors



et échanger avec les acteurs ... peut-être cela leur a-t-il donné envie de se lancer dans le théâtre ? En tout cas, merci à tous d'être venus si nombreux et merci à Christine Qualizza et sa troupe !

5 et 6 avril : week-end riche en animations !



Tout d'abord, vendredi soir, l'association des Petits Combinois nous a proposé une soirée œnologie animée par le caviste Eddy. Les

bénéfices de cette soirée de dégustation sont utilisés pour financer les sorties scolaires des enfants de l'école.

Et le lendemain, la salle des fêtes a accueilli jeunes et moins jeunes lors d'une après-midi et soirée de jeux organisée par la Grande Lance et Les Petits Combinois. Une belle occasion de rencontre entre les habitants de tous âges où l'on a pu découvrir une impressionnante variété de jeux de société... et où les plus mordus ne sont pas toujours ceux que l'on croit...



Valorisation du patrimoine agricole de la commune

La commune a pu récemment établir deux baux ruraux avec des exploitants agricoles. L'objectif étant que ces terrains communaux soient utilisés pour des activités agricoles et soient ainsi entretenus pour éviter leur enfrichement.

- Le premier bail, établi avec un agriculteur de Sainte-Agnès, concerne les **terres du château** : ce terrain de 8,8 ha continuera d'être utilisé comme pâture pour les bovins.

- Le deuxième concerne le terrain autour de la **Croix de Revollat** : suite au rachat et au déboisement des arbres afin de retrouver un site panoramique, un bail a été conclu avec une exploitante de St Mury qui utilisera ces 1,5 ha en prairie pour son troupeau de moutons.

Enfin, l'ancien **jardin du château** qui a été loué au maraîcher Mickaël pendant 3 ans, devrait évoluer en un verger associatif. L'association "Le verger du Château", qui vient tout juste d'être créée par un groupe d'habitants de La Combe de Lancey, a pour projet de transformer ce site en verger selon les objectifs suivants :

- Le respect de l'environnement et de la biodi-

versité (pas d'intrant chimique, plantation d'essences locales).

- Le travail collectif et participatif ... y compris pour le partage des récoltes !

- La transmission aux jeunes générations des savoirs arboricoles et du plaisir de l'autoproduction et de l'alimentation saine.

Cette association est ouverte à tous. N'hésitez pas à y adhérer et à participer aux chantiers de plantation !

Contact : levergerduchateau38@gmail.com



Les futurs pensionnaires de la Croix de Revollat